

**CONDITIONS PERSONNELLES  
L'ASSURANCE DES DOMMAGES  
AUX BIENS PROFESSIONNELS**

**Pour tous renseignements contactez :  
Agence X**

MONSIEUR B.  
ADRESSE POSTALE

N'oubliez pas de rappeler ces références :  
MONSIEUR B.

Souscripteur n° : 00000000X UG 11111  
Contrat n° : 22222222222

Monsieur,

Vous avez choisi de souscrire auprès de G le contrat d'assurance « L'ASSURANCE DES DOMMAGES AUX BIENS PROFESSIONNELS ». Nous vous en remercions.

Le présent contrat est conclu entre la caisse locale de la commune X et Monsieur B.

Comme convenu avec votre conseiller G, nous vous adressons vos Conditions Personnelles. Elles complètent :

- les Conditions Générales « L'ASSURANCE DES DOMMAGES AUX BIENS PROFESSIONNELS » (référence EXPL-DAB-03)
  - le Tableau des montants de garantie et des franchises (référence SIG1041V5)
  - la ou les convention(s) spéciale(s) mentionnée(s) dans les clauses particulières
- Ainsi que les statuts de la caisse locale et mentionnent les garanties souscrites par :

**VOUS (SOUSCRIPTEUR) :**

M. B., EXPLOITANT POLYCUITEUR

**Et garantissant :**

**VOTRE EXPLOITATION :**

Adresse postale

Contrat réalisé par : Monsieur M

Suite du contrat n° : 222222222222, les garanties ci-dessous prenant effet le 10/04/2014

<b>VOS BIENS AGRICOLES</b>	
Adresse :	Assuré assujetti à la TVA : OUI
MATERIEL ELECTRIQUE (€) : 10 000.00	CAPITAL CONTENU (€) : 200 000.00
Score prévention incendie : NON	Score prévention vol : NON    Score prévention tempête : NON

<b>VOS GARANTIES</b>
----------------------

Indices à la souscription : FFB (Fédération française du bâtiment) : 975.800

Vous avez choisi les garanties suivantes :

<b>GARANTIES ACQUISES</b>	<b>FRANCHISE (1)</b>	<b>LIMITE (2)</b>
INCENDIE EVENEMENTS NATURELS CONTENU OUI	EVENEMENTS NATURELS 10.00 % DOM AVEC MINI 1.45 FFB & MAXI 1.52 FFB	CONDITIONS GENERALES
PERTES INDIRECTES CONTENU OUI		NIVEAU 1 5.00% DES DOMMAGES
DOMMAGES AUX APPAREILS ELECTRIQUES OUI		CONDITIONS GENERALES
VOL CONTENANT OUI		CAPITAL GARANTI FFB 30.00 FORMULE OU OPT
VOL CONTENU NON		
VOL EN TOUS LIEUX OUI		CAPITAL GARANTI FFB 30.00 FORMULE OU OPT
VOL SUR CHANTIER NON		
DEGATS DES EAUX CONTENANT NON		
DEGATS DES EAUX CONTENU CAUSES PAR TOUT LIQUIDE NON		
BRIS DE GLACE CONTENANT NON		
BRIS DE GLACE CONTENU NON		
DOMMAGES AU CONTENU DU TANK A LAIT NON		
DOMMAGES AU CONTENU CONGELATEUR PROF NON		
DOMMAGES AUX ENSEIGNES PUBLICITAIRES NON		
DOMMAGES AUX MATERIELS INFORMATIQUES OUI		CAPITAL SOUSCRIT 2 747.40 € 3.00 INDICE FFB
FRAIS SUPPLEMENTAIRES D'EXPLOITATION NON		
DOM. PRODUCTIONS VEGETALES EN COURS DE RECOLTES NON		
DOMMAGES PAR VANDALISME OUI		

PERTES DE PRODUIT BRUT D'EXPLOITATION	NON		
ATTENTAT AGRICOLE (PE ET DOM)	OUI		
CATASTROPHES NATURELLES (*)	OUI		

(\*) La garantie Catastrophes naturelles s'applique aux garanties de dommages selon les modalités prévues dans vos conditions générales et selon la législation en vigueur

(1) Franchise choisie par vous lorsqu'elle est différente soit de la franchise choisie pour l'ensemble du contrat, présentée dans les clauses ci-après, soit de celle mentionnée dans le tableau des montants de garantie et des franchises

(2) Limite choisie par vous lorsqu'elle est différente de celle mentionnée soit dans le fascicule indiqué page 1 des présentes Conditions personnelles, soit dans le tableau des montants de garantie et des franchises

Suite du contrat n° 222222222222, les garanties ci-dessous prenant effet le 10/04/2014

**VOTRE PARC DE BATIMENT**

**ADRESSE POSTALE :**

N°1

Suite du contrat n° 222222222222, les garanties ci-dessous prenant effet le 10/04/2014

**VOTRE BATIMENT D'EXPLOITATION**

Bâtiment n° : 1	Qualité de l'assuré : PROPRIETAIRE
Type de bâtiment : BATIMENT MODERNE	Assuré assujetti à la TVA : OUI
Usage du bâtiment : ELEVAGE	Surface au sol : 44.00 m <sup>2</sup>
Score prévention incendie : NON	Score prévention tempête : NON

**VOS GARANTIES**

Indices à la souscription : FFB (Fédération française du bâtiment) : 915.800

Vous avez choisi les garanties suivantes :

<b>GARANTIES ACQUISES</b>		<b>FRANCHISE (1)</b>	<b>LIMITE (2)</b>
INCENDIE	OUI		VALEUR A L'IDENTIQUE
EVENEMENTS NATURELS	OUI	DOMMAGE 10.00 % DOM AVECMINI 0.45 FFB & MAXI 1.52 FFB	VALEUR A L'IDENTIQUE
HONORAIRES D'EXPERT	OUI		NIVEAU 1 5.00 % DES DOMMAGES
RC BAILLEUR D'IMMEUBLE	NON		
DOMMAGES PAR VANDALISME	OUI		
ATTENTAT AGRICOLE	OUI		
CATASTROPHES NATURELLES (*)	OUI		

(\*) La garantie Catastrophes naturelles s'applique aux garanties de dommages selon les modalités prévues dans vos conditions générales et selon la législation en vigueur

(1) Franchise choisie par vous lorsqu'elle est différente soit de la franchise choisie pour l'ensemble du contrat, présentée dans les clauses ci-après, soit de celle mentionnée dans le tableau des montants de garantie et des franchises

(2) Limite choisie par vous lorsqu'elle est différente de celle mentionnée soit dans le fascicule indiqué page 1 des présentes Conditions personnelles, soit dans le tableau des montants de garantie et des franchises

Suite du contrat n° 222222222222, les garanties ci-dessous prenant effet le 10/04/2014

**VOTRE BATIMENT D'EXPLOITATION**

Bâtiment n° : 2	Qualité de l'assuré : PROPRIETAIRE
Type de bâtiment : BAT. EXPLOIT. TRADITIONNEL	Assuré assujetti à la TVA : OUI
Usage du bâtiment : ELEVAGE	Surface au sol : 137.00 m <sup>2</sup>
Score prévention incendie : NON	Score prévention tempête : NON

Vous avez choisi les garanties suivantes :

GARANTIES ACQUISES		FRANCHISE (1)	LIMITE (2)
INCENDIE	OUI		MATERIAUX MODERNES
EVENEMENTS NATURELS	OUI	DOMMAGE 10.00 % DOM AVECMINI 0.45 FFB & MAXI 1.52 FFB	MATERIAUX MODERNES
HONORAIRES D'EXPERT	OUI		NIVEAU 1 5.00 % DES DOMMAGES
RC BAILLEUR D'IMMEUBLE	NON		
DOMMAGES PAR VANDALISME	OUI		
ATTENTAT AGRICOLE	OUI		
CATASTROPHES NATURELLES (*)	OUI		

(\*) La garantie Catastrophes naturelles s'applique aux garanties de dommages selon les modalités prévues dans vos conditions générales et selon la législation en vigueur

(1) Franchise choisie par vous lorsqu'elle est différente soit de la franchise choisie pour l'ensemble du contrat, présentée dans les clauses ci-après, soit de celle mentionnée dans le tableau des montants de garantie et des franchises

(2) Limite choisie par vous lorsqu'elle est différente de celle mentionnée soit dans le fascicule indiqué page 1 des présentes Conditions personnelles, soit dans le tableau des montants de garantie et des franchises

Suite du contrat n° 222222222222, les garanties ci-dessous prenant effet le 10/04/2014

**VOTRE BATIMENT D'EXPLOITATION**

Bâtiment n° : 3	Qualité de l'assuré : PROPRIETAIRE
Type de bâtiment : BAT. EXPLOIT. TRADITIONNEL	Assuré assujetti à la TVA : OUI
Usage du bâtiment : ELEVAGE	Surface au sol : 270.00 m <sup>2</sup>
Score prévention incendie : NON	Score prévention tempête : NON

Vous avez choisi les garanties suivantes :

GARANTIES ACQUISES		FRANCHISE (1)	LIMITE (2)
INCENDIE	OUI		MATERIAUX MODERNES
EVENEMENTS NATURELS	OUI	DOMMAGE 10.00 % DOM AVECMINI 0.45 FFB & MAXI 1.52 FFB	MATERIAUX MODERNES
HONORAIRES D'EXPERT	OUI		NIVEAU 1 5.00 % DES DOMMAGES
RC BAILLEUR D'IMMEUBLE	NON		
DOMMAGES PAR VANDALISME	OUI		
ATTENTAT AGRICOLE	OUI		
CATASTROPHES NATURELLES (*)	OUI		

(\*) La garantie Catastrophes naturelles s'applique aux garanties de dommages selon les modalités prévues dans vos conditions générales et selon la législation en vigueur

(1) Franchise choisie par vous lorsqu'elle est différente soit de la franchise choisie pour l'ensemble du contrat, présentée dans les clauses ci-après, soit de celle mentionnée dans le tableau des montants de garantie et des franchises

(2) Limite choisie par vous lorsqu'elle est différente de celle mentionnée soit dans le fascicule indiqué page 1 des présentes Conditions personnelles, soit dans le tableau des montants de garantie et des franchises

Suite du contrat n° 222222222222, les garanties ci-dessous prenant effet le 10/04/2014

**VOTRE BATIMENT D'EXPLOITATION**

Bâtiment n° : 4	Qualité de l'assuré : PROPRIETAIRE
Type de bâtiment : BAT. EXPLOIT. TRADITIONNEL	Assuré assujetti à la TVA : OUI
Usage du bâtiment : ELEVAGE	Surface au sol : 255.00 m <sup>2</sup>
Score prévention incendie : NON	Score prévention tempête : NON

Vous avez choisi les garanties suivantes :

GARANTIES ACQUISES		FRANCHISE (1)	LIMITE (2)
INCENDIE	OUI		MATERIAUX MODERNES
EVENEMENTS NATURELS	OUI	DOMMAGE 10.00 % DOM AVECMINI 0.45 FFB & MAXI 1.52 FFB	MATERIAUX MODERNES
HONORAIRES D'EXPERT	OUI		NIVEAU 1 5.00 % DES DOMMAGES
RC BAILLEUR D'IMMEUBLE	NON		
DOMMAGES PAR VANDALISME	OUI		
ATTENTAT AGRICOLE	OUI		
CATASTROPHES NATURELLES (*)	OUI		

(\*) La garantie Catastrophes naturelles s'applique aux garanties de dommages selon les modalités prévues dans vos conditions générales et selon la législation en vigueur

(1) Franchise choisie par vous lorsqu'elle est différente soit de la franchise choisie pour l'ensemble du contrat, présentée dans les clauses ci-après, soit de celle mentionnée dans le tableau des montants de garantie et des franchises

(2) Limite choisie par vous lorsqu'elle est différente de celle mentionnée soit dans le fascicule indiqué page 1 des présentes Conditions personnelles, soit dans le tableau des montants de garantie et des franchises

Suite du contrat n° 222222222222, les garanties ci-dessous prenant effet le 10/04/2014

**VOTRE BATIMENT D'EXPLOITATION**

Bâtiment n° : 5	Qualité de l'assuré : PROPRIETAIRE
Type de bâtiment : HANGAR	Assuré assujetti à la TVA : OUI
Usage du bâtiment : STOCKAGE	Surface au sol : 150.00 m <sup>2</sup>
Score prévention incendie : NON	Score prévention tempête : NON

Vous avez choisi les garanties suivantes :

GARANTIES ACQUISES		FRANCHISE (1)	LIMITE (2)
INCENDIE	OUI		VALEUR A L'IDENTIQUE
EVENEMENTS NATURELS	OUI	DOMMAGE 10.00 % DOM AVECMINI 0.45 FFB & MAXI 1.52 FFB	VALEUR A L'IDENTIQUE
HONORAIRES D'EXPERT	OUI		NIVEAU 1 5.00 % DES DOMMAGES
RC BAILLEUR D'IMMEUBLE	NON		
DOMMAGES PAR VANDALISME	OUI		
ATTENTAT AGRICOLE	OUI		
CATASTROPHES NATURELLES (*)	OUI		

(\*) La garantie Catastrophes naturelles s'applique aux garanties de dommages selon les modalités prévues dans vos conditions générales et selon la législation en vigueur

(1) Franchise choisie par vous lorsqu'elle est différente soit de la franchise choisie pour l'ensemble du contrat, présentée dans les clauses ci-après, soit de celle mentionnée dans le tableau des montants de garantie et des franchises

(2) Limite choisie par vous lorsqu'elle est différente de celle mentionnée soit dans le fascicule indiqué page 1 des présentes Conditions personnelles, soit dans le tableau des montants de garantie et des franchises

Suite du contrat n° 222222222222, les garanties ci-dessous prenant effet le 10/04/2014

**VOTRE BATIMENT D'EXPLOITATION**

Bâtiment n° : 6	Qualité de l'assuré : PROPRIETAIRE
Type de bâtiment : HANGAR	Assuré assujetti à la TVA : OUI
Usage du bâtiment : ATELIER MECANIQUE	Surface au sol : 189.00 m <sup>2</sup>
Score prévention incendie : NON	Score prévention tempête : NON

Vous avez choisi les garanties suivantes :

GARANTIES ACQUISES		FRANCHISE (1)	LIMITE (2)
INCENDIE	OUI		VALEUR A L'IDENTIQUE
EVENEMENTS NATURELS	OUI	DOMMAGE 10.00 % DOM AVECMINI 0.45 FFB & MAXI 1.52 FFB	VALEUR A L'IDENTIQUE
HONORAIRES D'EXPERT	OUI		NIVEAU 1 5.00 % DES DOMMAGES
RC BAILLEUR D'IMMEUBLE	NON		
DOMMAGES PAR VANDALISME	OUI		
ATTENTAT AGRICOLE	OUI		
CATASTROPHES NATURELLES (*)	OUI		

(\*) La garantie Catastrophes naturelles s'applique aux garanties de dommages selon les modalités prévues dans vos conditions générales et selon la législation en vigueur

(1) Franchise choisie par vous lorsqu'elle est différente soit de la franchise choisie pour l'ensemble du contrat, présentée dans les clauses ci-après, soit de celle mentionnée dans le tableau des montants de garantie et des franchises

(2) Limite choisie par vous lorsqu'elle est différente de celle mentionnée soit dans le fascicule indiqué page 1 des présentes Conditions personnelles, soit dans le tableau des montants de garantie et des franchises

Suite du contrat n° 222222222222, les garanties ci-dessous prenant effet le 10/04/2014

**VOTRE BATIMENT D'EXPLOITATION**

Bâtiment n° : 11	Qualité de l'assuré : PROPRIETAIRE
Type de bâtiment : TUNNEL	Assuré assujetti à la TVA : OUI
Usage du bâtiment : ELEVAGE	Surface au sol : 160.00 m <sup>2</sup>
Score prévention incendie : NON	Score prévention tempête : NON

Vous avez choisi les garanties suivantes :

GARANTIES ACQUISES		FRANCHISE (1)	LIMITE (2)
INCENDIE	OUI		VALEUR REELLE
EVENEMENTS NATURELS	OUI	DOMMAGE 10.00 % DOM AVECMINI 0.45 FFB & MAXI 1.52 FFB	VALEUR REELLE
HONORAIRES D'EXPERT	OUI		NIVEAU 1 5.00 % DES DOMMAGES
RC BAILLEUR D'IMMEUBLE	NON		
DOMMAGES PAR VANDALISME	OUI		
ATTENTAT AGRICOLE	OUI		
CATASTROPHES NATURELLES (*)	OUI		

(\*) La garantie Catastrophes naturelles s'applique aux garanties de dommages selon les modalités prévues dans vos conditions générales et selon la législation en vigueur

(1) Franchise choisie par vous lorsqu'elle est différente soit de la franchise choisie pour l'ensemble du contrat, présentée dans les clauses ci-après, soit de celle mentionnée dans le tableau des montants de garantie et des franchises

(2) Limite choisie par vous lorsqu'elle est différente de celle mentionnée soit dans le fascicule indiqué page 1 des présentes Conditions personnelles, soit dans le tableau des montants de garantie et des franchises

Suite du contrat n° 222222222222, les garanties ci-dessous prenant effet le 10/04/2014

**VOTRE PARC DE BATIMENT**

ADRESSE POSTALE :  
N°2

Suite du contrat n° 222222222222, les garanties ci-dessous prenant effet le 10/04/2014

**VOTRE BATIMENT D'EXPLOITATION**

Bâtiment n° : 7	Qualité de l'assuré : PROPRIETAIRE
Type de bâtiment : STABULATION LIBRE SANS SALLE DE TRAITE	Assuré assujetti à la TVA : OUI
Usage du bâtiment : ELEVAGE	Surface au sol : 288.00 m <sup>2</sup>
Score prévention incendie : NON	Score prévention tempête : NON

**VOS GARANTIES**

Indices à la souscription : FFB (Fédération française du bâtiment) : 915.800

Vous avez choisi les garanties suivantes :

<b>GARANTIES ACQUISES</b>		<b>FRANCHISE (1)</b>	<b>LIMITE (2)</b>
INCENDIE	OUI		VALEUR REELLE
EVENEMENTS NATURELS	OUI	DOMMAGE 10.00 % DOM AVEC MINI 0.45 FFB & MAXI 1.52 FFB	VALEUR REELLE
HONORAIRES D'EXPERT	OUI		NIVEAU 1 5.00 % DES DOMMAGES
RC BAILLEUR D'IMMEUBLE	NON		
DOMMAGES PAR VANDALISME	OUI		
ATTENTAT AGRICOLE	OUI		
CATASTROPHES NATURELLES (*)	OUI		

(\*) La garantie Catastrophes naturelles s'applique aux garanties de dommages selon les modalités prévues dans vos conditions générales et selon la législation en vigueur

(1) Franchise choisie par vous lorsqu'elle est différente soit de la franchise choisie pour l'ensemble du contrat, présentée dans les clauses ci-après, soit de celle mentionnée dans le tableau des montants de garantie et des franchises

(2) Limite choisie par vous lorsqu'elle est différente de celle mentionnée soit dans le fascicule indiqué page 1 des présentes Conditions personnelles, soit dans le tableau des montants de garantie et des franchises

Suite du contrat n° 222222222222, les garanties ci-dessous prenant effet le 10/04/2014

**VOTRE BATIMENT D'EXPLOITATION**

Bâtiment n° : 8	Qualité de l'assuré : PROPRIETAIRE
Type de bâtiment : HANGAR	Assuré assujetti à la TVA : OUI
Usage du bâtiment : STOCKAGE	Surface au sol : 189.00 m <sup>2</sup>
Score prévention incendie : NON	Score prévention tempête : NON

Vous avez choisi les garanties suivantes :

GARANTIES ACQUISES		FRANCHISE (1)	LIMITE (2)
INCENDIE	OUI		VALEUR REELLE
EVENEMENTS NATURELS	OUI	DOMMAGE 10.00 % DOM AVECMINI 0.45 FFB & MAXI 1.52 FFB	VALEUR REELLE
HONORAIRES D'EXPERT	OUI		NIVEAU 1 5.00 % DES DOMMAGES
RC BAILLEUR D'IMMEUBLE	NON		
DOMMAGES PAR VANDALISME	OUI		
ATTENTAT AGRICOLE	OUI		
CATASTROPHES NATURELLES (*)	OUI		

(\*) La garantie Catastrophes naturelles s'applique aux garanties de dommages selon les modalités prévues dans vos conditions générales et selon la législation en vigueur

(1) Franchise choisie par vous lorsqu'elle est différente soit de la franchise choisie pour l'ensemble du contrat, présentée dans les clauses ci-après, soit de celle mentionnée dans le tableau des montants de garantie et des franchises

(2) Limite choisie par vous lorsqu'elle est différente de celle mentionnée soit dans le fascicule indiqué page 1 des présentes Conditions personnelles, soit dans le tableau des montants de garantie et des franchises

Suite du contrat n° 222222222222, les garanties ci-dessous prenant effet le 10/04/2014

**VOTRE BATIMENT D'EXPLOITATION**

Bâtiment n° : 9	Qualité de l'assuré : PROPRIETAIRE
Type de bâtiment : BAT. EXPLOIT. TRADITIONNEL	Assuré assujetti à la TVA : OUI
Usage du bâtiment : ELEVAGE	Surface au sol : 395.00 m <sup>2</sup>
Score prévention incendie : NON	Score prévention tempête : NON

Vous avez choisi les garanties suivantes :

GARANTIES ACQUISES		FRANCHISE (1)	LIMITE (2)
INCENDIE	OUI		VALEUR REELLE
EVENEMENTS NATURELS	OUI	DOMMAGE 10.00 % DOM AVECMINI 0.45 FFB & MAXI 1.52 FFB	VALEUR REELLE
HONORAIRES D'EXPERT	OUI		NIVEAU 1 5.00 % DES DOMMAGES
RC BAILLEUR D'IMMEUBLE	NON		
DOMMAGES PAR VANDALISME	OUI		
ATTENTAT AGRICOLE	OUI		
CATASTROPHES NATURELLES (*)	OUI		

(\*) La garantie Catastrophes naturelles s'applique aux garanties de dommages selon les modalités prévues dans vos conditions générales et selon la législation en vigueur

(1) Franchise choisie par vous lorsqu'elle est différente soit de la franchise choisie pour l'ensemble du contrat, présentée dans les clauses ci-après, soit de celle mentionnée dans le tableau des montants de garantie et des franchises

(2) Limite choisie par vous lorsqu'elle est différente de celle mentionnée soit dans le fascicule indiqué page 1 des présentes Conditions personnelles, soit dans le tableau des montants de garantie et des franchises

Suite du contrat n° 222222222222, les garanties ci-dessous prenant effet le 10/04/2014

**VOTRE PARC DE BATIMENT**

ADRESSE POSTALE :

N°3

Suite du contrat n° 222222222222, les garanties ci-dessous prenant effet le 10/04/2014

**VOTRE BATIMENT D'EXPLOITATION**

Bâtiment n° : 10	Qualité de l'assuré : PROPRIETAIRE
Type de bâtiment : HANGAR	Assuré assujetti à la TVA : OUI
Usage du bâtiment : STOCKAGE	Surface au sol :80.00 m <sup>2</sup>
Score prévention incendie : NON	Score prévention tempête : NON

**VOS GARANTIES**

Indices à la souscription : FFB (Fédération française du bâtiment) : 915.800

Vous avez choisi les garanties suivantes :

<b>GARANTIES ACQUISES</b>		<b>FRANCHISE (1)</b>	<b>LIMITE (2)</b>
INCENDIE	OUI		VALEUR REELLE
EVENEMENTS NATURELS	OUI	DOMMAGE 10.00 % DOM AVEC MINI 0.45 FFB & MAXI 1.52 FFB	VALEUR REELLE
HONORAIRES D'EXPERT	OUI		NIVEAU 1 5.00 % DES DOMMAGES
RC BAILLEUR D'IMMEUBLE	NON		
DOMMAGES PAR VANDALISME	OUI		
ATTENTAT AGRICOLE	OUI		
CATASTROPHES NATURELLES (*)	OUI		

(\*) La garantie Catastrophes naturelles s'applique aux garanties de dommages selon les modalités prévues dans vos conditions générales et selon la législation en vigueur

(1) Franchise choisie par vous lorsqu'elle est différente soit de la franchise choisie pour l'ensemble du contrat, présentée dans les clauses ci-après, soit de celle mentionnée dans le tableau des montants de garantie et des franchises

(2) Limite choisie par vous lorsqu'elle est différente de celle mentionnée soit dans le fascicule indiqué page 1 des présentes Conditions personnelles, soit dans le tableau des montants de garantie et des franchises

Suite du contrat n° 222222222222, les garanties ci-dessous prenant effet le 10/04/2014

<b>CLAUSES PARTICULIERES</b>
------------------------------

**POUR VOTRE EXPLOITATION SITUEE A ADRESSE N°1 :**

**CONVENTION SPECIALE**

La convention spéciale « Dommages par vandalisme », dont le texte vous a été remis (référence : VANDAL-01), est applicable au présent contrat.

**POUR L'ENSEMBLE DE VOS BAT. D'EXPLOITATION FIGURANT AU CONTRAT :**

**CONVENTION SPECIALE**

La convention spéciale « Dommages par vandalisme », dont le texte vous a été remis (référence : VANDAL-01), est applicable au présent contrat.

**AINSI QUE :**

**ABSENCE DE FRANCHISE**

Pour votre exploitation, vous avez choisi de ne pas avoir de franchise optionnelle.

**SEPARATION ENTRE BATIMENTS SENSIBLES ET BATIMENTS DE STOCKAGE**

L'assuré déclare que le local phytosanitaire, l'atelier de réparation et la chaufferie sont construits en matériaux résistants au feu et sont soit séparés ou soit contigus sans communication avec les bâtiments de stockage.

**HABITATION SUR LE SITE MEME DE L'EXPLOITATION**

L'assuré déclare que son habitation se situe sur le site même de l'exploitation avec présence continue.

Indices de référence : « FFB » Fédération française du bâtiment : 915.800

Suite du contrat n° 22222222222, les garanties ci-dessous prenant effet le 10/04/2014

#### MENTIONS LEGALES

Dans le cadre de la conclusion et la gestion de votre contrat, les informations vous concernant sont destinées aux services de l'assureur, à ses mandataires, prestataires et réassureurs, ainsi qu'aux organismes professionnels. Elles sont également destinées, à des fins commerciales sauf opposition de votre part, aux sociétés et partenaires du groupe des Assurances Mutuelles Agricoles du groupe. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de communication et de rectification au siège de votre caisse régionale.

Si vous souhaitez présenter une réclamation relative à votre contrat, vous pouvez vous entretenir d'abord avec votre conseiller. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous pourrez vous adresser au service consommateur.

En dernier lieu, vous pourrez recourir au médiateur choisi par nous sans préjudice de votre droit de saisir éventuellement la justice.

#### La cotisation annuelle, correspondant aux garanties souscrites, est de :

**1 059.49 € HT**

**1 179.35 € TTC**

La cotisation annuelle hors-taxes est de 1 059.49 € dont 111.91 € au titre des catastrophes naturelles.

La cotisation TTC est exigible à la date d'échéance annuelle ci-dessous mentionnée.

Ce contrat se renouvelle d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation de votre part au moins deux mois avant la date d'échéance annuelle, le cachet de la poste faisant foi.

Le souscripteur reconnaît avoir reçu un exemplaire des documents contractuels figurant en page 1 des présentes Conditions personnelles et certifie que les réponses ayant permis d'établir le contrat sont exactes.

Date d'effet du contrat : 10/04/2014

Date d'échéance annuelle : 01/01

Fait à Lyon en double exemplaire le 10/04/2014

Pour la caisse régionale  
et par délégation de la caisse locale, le directeur

Signature du souscripteur